

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
046-214602211-20210217-1702202106-DE  
Reçu le 23/02/2021  
Publié le 23/02/2021  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 17 Février 2021

**Nombre de  
conseillers**

- en exercice	15
- présents	11
- votants	11
- absents	4
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	10/02/21

Délibération n°  
CM17022021-6

**OBJET**

*Délibération pour  
une demande de  
subvention pour  
la restauration de  
l'ORATOIRE DE  
SAINT PIERRE  
2<sup>ème</sup> tranche*

L'an deux mille-vingt-un, le 17 Février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Planioles en raison de la crise sanitaire, sous la présidence M. Guy LACOUT.

**Etaient présents :** BAGNAUD Jean-Philippe, CARSAC Lucette, FELIX Dimitri, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

**Absents/Excusés :** FOUQUET Camille, LECORNE Jocelyne, MONTJAUX Morgan, TAURAND François.

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal suite aux demandes de subvention pour le projet de restauration de l'oratoire SAINT PIERRE, le Département du Lot a attribué une subvention de 1603 € pour la première tranche de travaux à savoir restauration de la toiture et la maçonnerie soit pour un total de 8 012.50 € HT.

Le Département du Lot peut subventionner la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux soit la restauration du plafond peint à hauteur de 20 %.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis demandé auprès de l'entreprise « Malbrel » pour la réfection du plafond dont le montant estimatif serait de 3348 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de restauration de l'oratoire SAINT PIERRE,
- Autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département du Lot pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux.
- Adopte le plan de financement pour le coût total du projet ci-dessous :
  - Grand Figeac : 3 000.00 €
  - Département : 2 272.10 €
  - Etat : 2 500.00 €
  - Autofinancement : 3 588.40 €

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 22/02/2021  
et publication ou  
notification  
du 22/02/2021*

Le Maire,  
Guy LACOUT.

